



MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tel. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04/10/2011

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 04 Octobre 2011 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Mmes BAILLY - CHANUSSOT – DECHAUME - NOTTIN - PARIS –

MM. FICHOT – GAUDRAY - PION- STAPHANE.

Absents excusés : M. PASCAL pouvoir dûment établi à M. GONNOT

M. REGNAULT pouvoir dûment établi à M. GAUDRAY

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité : Bernard PION

Monsieur Gonnot donne lecture du faire part de naissance de la fille de M. Regnault et des remerciements de M. Guigue.

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la séance du 06 Septembre modifié suite aux observations formulées.

1. Taux taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'instauration de la taxe d'aménagement au 1^{er} mars 2012, en remplacement de la taxe locale d'équipement.

L'article L.331-14 du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents selon les secteurs, dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 % modifiables tous les ans.

Monsieur le Maire propose :

- d'harmoniser le taux de la zone industrielle nord avec celui du Grand Chalon et de fixer ce taux à 2 % sur la zone AUX et 1AUX
- de fixer le taux de 3% sur la zone d'habitation et le reste du territoire de la commune.
- d'appliquer les exonérations de droit prévues par les textes.

Adopté par 10 voix pour et 1 voix contre

2. Projet d'aménagement de la rue du Gros Buisson

Monsieur le Maire présente l'avant-projet d'aménagement de la rue du Gros Buisson réalisé par le cabinet d'architectes GOUTTEBARGE – JEZIOROWSKI.

Ce projet étudié avec les membres de la commission urbanisme a été présenté en réunion publique aux riverains le 03 octobre dernier.

Quelques remarques concernant les zones de stationnement et les bordures engazonnées ont été émises, mais le projet dans son ensemble a été approuvé par les personnes présentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la rue du Gros Buisson.

3. Projet de création d'une agence postale

Afin de répondre aux besoins de sa population active mais aussi touristique, la municipalité souhaite proposer aujourd'hui un nouveau service de proximité par la création d'une agence postale sur la commune.

Une agence postale répond en effet à une attente forte de la population selon une enquête réalisée en 2010 et permettrait la pérennisation d'un emploi au sein de la Porte Verte, pôle touristique en plein essor.

Dans le cadre du projet de fusion en cours avec la commune de La Loyère, la population globale atteindrait environ 1 600 habitants. La population des villages voisins, ne bénéficiant pas de services postaux, serait également à prendre en compte.

Les locaux communaux récents et tout à fait adaptés pourront être mis à disposition de la Direction des Services Postaux très rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de création d'une agence postale.

4. Maintien du taux de cotisation au CNFPT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un amendement adopté par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, prévoit l'abaissement de la cotisation versée au C.N.F.P.T. de 1 % à 0.9 %. Cette décision viendra d'une part, amputer le volume de formations proposées par le C.N.F.P.T, et d'autre part, entraîner des dépenses supplémentaires pour les collectivités (formations payantes, prise en charge des frais de transport, restauration, hébergement).

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour demander le rétablissement du taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

5. Personnel communal

◆ Proposition d'avancement de grade 2012

Afin que les propositions d'avancement de grade soient étudiées par la commission intercommunale « personnel » dans le cadre du projet de fusion, Monsieur Gonnot souhaite reporter ce point au prochain conseil.

Fabienne Paris informe l'assemblée des agents concernés par ces possibilités d'évolution de carrière.

◆ Contrats des assistants d'enseignement artistique

Monsieur le Maire rappelle le statut des enseignants artistiques de l'école de musique employés actuellement en contrat à durée déterminée, annualisé à leur demande il y a quelques années.

Les dispositions réglementaires régissant ce cadre d'emploi spécifique ne permettent plus d'annualiser leur temps de travail. Toutefois, les enseignants bénéficient des mêmes congés que le personnel communal et devront effectuer des missions supplémentaires en partie pendant les vacances scolaires.

Un contrat non annualisé dans les conditions précitées leur sera proposé lors d'une réunion prévue prochainement.

D'autre part, conformément à l'article 3 de la loi n° 83-634, les contrats à durée déterminée de plus de 6 ans doivent être transformés en contrats à durée indéterminée. Deux demandes de titularisation sont également en suspens.

Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur le devenir de l'école de musique, éventuellement en concertation avec le conservatoire, pendant l'année scolaire en cours, avant de prendre une décision sur la pérennisation des contrats.

Adopté à l'unanimité

6. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée deux demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables transmis par la trésorerie de Chalon-Périphérie.

Considérant que toutes les procédures de recouvrement engagées par la trésorerie ont échoué, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les demandes d'admissions en non-valeur présentées :

- Redevable : PREVENTIS
- Objet : Avoir sur facture
- Montant : 142.68 €

- Redevable : Madame PEMBELE Elizente
- Objet : Location Grande salle du bicentenaire
- Montant : 919.49 €

7. ALDN : Gratuité de salle

Dominique Fichot soumet la demande de gratuité de la salle du Bicentenaire pour l'organisation de la soirée chorale de l'Accroch'not' de l'A.L.D.N. le 15 octobre prochain.

Adopté par 9 voix pour et 2 voix contre.

8. Proposition de don pour la recherche médicale

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 150 € à l'Association « TOUJOURS FEMME »

9. Questions diverses

- Échange sur la demande de déplacement des feux tricolores reçu par Monsieur le Maire
- Les pigeons qui nichent sous la toiture de la maison des jeunes engendrent des nuisances : échanges sur les moyens d'y remédier.
- Agenda du CCAS :
 - 11 octobre : réunion publique à 18 h 30
 - 13 octobre : soirée de lancement de l'opération « les bébés lecteurs »
 - 17-18-19 : octobre exposition au centre de loisirs
 - 6 novembre : repas des seniors
 - 10 décembre : distribution des colis à partir de 8 h 30
 - 13 décembre : arbre de Noël
- Congrès des Maires à Paris : aucun conseiller ne participera cette année

Séance close à 23 h 45